

FÉDÉRATION DES CHAMBRES SYNDICALES DE L'INDUSTRIE DU VERRE

3, RUE LA BOÉTIE · PARIS VIII
TÉL. (1) 265.60.02

V/T

Paris, le 15 septembre 1972

Monsieur le Secrétaire général,

Veillez trouver ci-dessous photocopie du récépissé n° 2 999 du dépôt au Conseil de Prud'hommes de l'accord général sur les salaires du 27 juin 1972, qui avait été effectué par nos soins en date du 30 juin 1972.

Croyez, Monsieur le Secrétaire général, en l'expression de nos sentiments disyngués.

Le Secrétaire général,

J. VELUT

CONSEIL DE PRUD'HOMMES
Section des Industries Chimiques
et Alimentation

*Commission Mixte de
l'Industrie de Fabrication
Mécanique du Verre -
accord National du 27.6.72*

VILLE DE PARIS

N° d'ORDRE **2999**

Recu de M. _____

la somme de cent quatre-vingt-neuf francs

pour les causes énoncées ci-contre

SECTION des INDUSTRIES
CHIMIQUES et de l'ALIMENTATION

Paris, le 30 6 1972

Le Secrétaire, _____

97

COMMISSION MIXTE DE L'INDUSTRIE
DE FABRICATION MECANIQUE DU VERRE

Accord national du 27 juin 1972

Article 1er

Les salaires réels (taux d'affûtage et primes de rendement pour les ouvriers, et traitement garanti pour les autres agents) seront majorés dans les conditions suivantes :

au 1er juillet 1972 : 1,5 % sur les salaires de juin 1972

au 1er septembre 1972 : 2,5 % sur les salaires d'août 1972

Article 2

Le salaire minimum professionnel (S M P) au coefficient 100 de l'échelle hiérarchique est fixé pour tous les Etablissements de la Profession à

4,80 F l'heure au 1er juillet 1972

4,92 F l'heure au 1er septembre 1972

Article 3

Le niveau de la ressource mensuelle brute garantie de chaque salarié, pour un horaire hebdomadaire de 40 heures sera porté à 1150 F au plus tard le 1er janvier 1973.

Cette ressource mensuelle s'entend tous éléments de rémunération compris, mais à l'exclusion de la prime d'ancienneté, de l'indemnité de Saint-Laurent, des primes de vacances et de fin d'année et des remboursements de frais.

(Signature)
M. Burtin

C.G.E. C.F.T.C.
(Signature) *(Signature)*

(Signature)
CGT FO
Jacques
Delevalle

CGT
(Signature)
(Signature)
(Signature)